

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION  
DES  
RÉFUGIÉS ET APATRIDES

Tél. : 553 22-05

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION  
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES  
159-161, Avenue de Neuilly  
92 - NEUILLY-sur-SEINE

58448

NOTIFICATION DE RETRAIT

SECTION ESPAGNOLE

Le Directeur de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides informe M. MARTINEZ MORENO Maximiliano..... demeurant à PARIS (VII<sup>e</sup>)..... qu'en application de l'article 2 de la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952, la qualité de réfugié(e) cesse de lui être reconnue à dater de ce jour, vu qu'il (elle) .....s'est volontairement réclamé à nouveau de la protection de son pays d'origine......

M .....MARTINEZ.....est avisé(e) qu'en vertu de l'article 5 de la loi précitée, il (elle) peut exercer un recours devant la Commission des Recours, à l'aide du formulaire ci-joint, dans le délai d'un mois à dater de la présente notification.

Fait à Paris, le 9 mai 1972.....

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
FRANÇAIS DE PROTECTION DES  
RÉFUGIÉS ET APATRIDES,



*Henri Guillon*  
Pour le Directeur et p. o.  
Bernard GUITTON

Pièce jointe : 1.